Image not found or type unknown

Abus sur le site LastMinute

Par **yassou27**, le **14/04/2015** à **21:01**

Bonjour,

J'ai appelé "lastminute" la semaine dernière pour réserver un séjour avec ma famille. Une personne de chez Lastminute a pris ma commande par téléphone et m' a également demandé le numéro de ma carte bancaire afin de valider ma commande. Je reconfirme les données , nom des passagers et adresse postale afin qu'il n'y ait pas d'erreur.
Quelques minutes plus tard, je reçois une confirmation par mail et je constate qu'il y a une erreur sur l'adresse, et le prénom du détenteur de la carte et les dates de naissances, je m'empresse de les rappeler. On me confirme que tout est ok.

Je reçois ensuite quelques heures après un mail disant votre réservation est en cours d'annulation. Je ne comprend pas donc j'appelle de nouveau "Lastminute "on me dit la sécurité de Lastminute a invalidé votre commande mais on ne peut pas vous donnez la raison (soit identité soit c'est dû à un problème avec la carte bancaire donc ils me disent vous êtes dorénavant "BLACK LISTé" . Je dis quoi pardon pour quelle raison , je m'empresse de leur dire à nouveau que leur opératrice s'est trompée à la prise de commande au niveau de l' adresse et du prénom de la détentrice de la carte bleu.
On nie le fait qu'une erreur a été fait chez eux et on me dit vous aviez accepté les conditions. Mais quel condition j'ai rien cliqué étant donné que c'est l'operatrice qui a pris la réservation ???

On me confirme que la commande est annulée et qu'aucun débit ne sera effectué avec cette carte.

Après surprise quelques jours après , nous constatons un gros débit sur notre compte le cout de notre voyage : 2950euros j'appelle en panique ma banque car mon autorisation de découvert à été atteinte.
J' appelle Last Minute pour qu'il régularise d'urgence et en leur demandant des explications. Il me dise on va faire nécessaire pour vous recréditer mais sans explication.

Ma question quel recours peut-on faire dans ce type de cas ? le consommateur n'est pas protégé par ces sites internet. De plus on débite son compte sans qu'il soit averti et les agios qui les paient ?

Merci d'avance pour votre retour
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés